

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET LE BUDGET DES ÉCOLES

Le contenu d'un budget

- Le budget est composé de droits de dépenser, regroupés par fonds
- Le budget compte deux sources de revenus permettant l'équilibre budgétaire (allocations et revenus autonomes)
- Le budget n'inclut pas les montants suivants:
 - Le salaire des enseignants
 - Le salaire du personnel administratif
 - Le salaire de certains professionnels et du soutien à l'élève (TES)
 - Les coûts d'entretien de la bâtisse (électricité, entretien ménager)

La notion de fonds

- Elle permet à une direction d'école d'avoir de l'information regroupée par catégories de dépense
- Elle permet également de gérer les surplus réservés plus facilement
- Le fonds est un numéro positionné à l'intérieur d'un poste comptable (exemple: XXX-6-XXXXX-XXX)
 - (0) Les immobilisations
 - (4) Les mesures (services complémentaires)
 - (5) Les conseils d'établissement et OPP
 - (6) Les écoles et les centres (la gestion opérationnelle)
 - (7) Les activités autofinancées (cahiers d'exercices)
 - (8) Les services de garde
 - (9) Les activités extrascolaires

Allocations de base, allocations supplémentaires et mesures

- Les **allocations de base** permettent la gestion des écoles et se retrouvent dans les fonds suivants :
 - Les immobilisations (0)
 - Les conseils d'établissement (5)
 - Les écoles et les centres (6)
- Les **allocations supplémentaires** se retrouvent au fond (8) et permettent la gestion des services de garde

Allocations de base, allocations supplémentaires, organisation des services

- Les **mesures d'appui** se retrouvent au fonds (4) et permettent aux établissements d'ajouter des services complémentaires et de soutenir le projet pédagogique de l'école
- Des **mesures maison** sont également instaurées par le CSS au fonds (4) (exemples: le financement des réseaux, les conventions de gestions)

La composition du budget d'un service de garde

- Le budget d'un service de garde est ajouté à celui d'une école, mais il doit s'autofinancer
- Toutes les dépenses ainsi que tous les revenus doivent être pris en compte, il n'y a aucune comptabilisation centralisée.
- Il y a des contributions à des fonds communs (exemple: l'assurance salaire)

Éléments à surveiller lors de l'adoption du budget

- S'assurer que chacun des fonds soit en équilibre
- Vérifier s'il y a des écarts budgétaires importants par rapport à l'année précédente
- Vérifier s'il y a des projets pouvant s'échelonner sur plus d'une année
- Vérifier la prévision des surplus de l'année en cours et le surplus lié aux années précédentes

références

- Règles budgétaires
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PS_G/ress_financieres/rb/RB_CS_18-21_fonc_19_AMEND_oct.pdf
- Politique 7.2 Allocation de ressources dans le cadre du budget
- Directive 7.3.7 Gestion des surplus cumulés des établissements
- Politique 5.7 la gestion et l'utilisation de leurs surplus financiers
- Plusieurs procédure de répartition de ressources validés par le CRR (comité de répartition de ressources)